



Messe d' Ecclesia Cantic

Cahier des charges en vue de la composition d'un ordinaire de messe

Version 2.1 – 14/04/2020



1/ Pourquoi un concours de composition ?

Le répertoire liturgique bénéficie en France d'une remarquable vitalité dans la composition, marquée depuis quelques années par un accroissement de sa qualité d'écriture musicale et prosodique, et par une diversification de ses formes, grâce au respectueux *aggiornamento* d'une tradition redécouverte comme source principale d'inspiration.

Dans ce contexte porteur utile à l'évangélisation des âmes par la beauté du chant, le professeur W. Marzilli, de l'Institut Pontifical de Musique Sacrée, rappelait cependant lors du *Consortium Internationalis Musicae Sacrae** que la musique liturgique court le risque d'un éclatement de son unité primordiale si les compositeurs cèdent à tel ou tel effet de mode au lieu de s'en remettre sagement à l'enseignement pluriséculaire de l'Église en matière de composition pour le culte divin.

Depuis 2016, *Ecclesia Cantic* s'inscrit dans une démarche d'ecclésinalité et d'exigence pour former les jeunes de 18 à 35 ans aux diverses disciplines relatives à la pratique du chant liturgique au service du culte et de la mission.

Tous les 18 mois, un rassemblement de plusieurs centaines de jeunes musiciens autour d'acteurs professionnels de leur discipline vise à renforcer leur compétence, dans un esprit de service désintéressé de l'Église, toutes sensibilités confondues.

Depuis cette année, des week-ends *Ecclesia Cantic Académie* renforcent cette offre en proposant aux jeunes une formation spécifique sur plusieurs jours (direction de chœurs, composition, liturgie, grégorien...)

Dans le paysage du répertoire liturgique chanté, l'ordinaire de messe apparaît comme une forme souvent mise de côté par les compositeurs, peut-être en raison des multiples contraintes qu'elle impose (brièveté, accessibilité, humilité devant le texte...).

Par conséquent, il est assez symptomatique que les ordinaires de messe de qualité restent rares, ce sont toujours les mêmes que l'on entend un peu partout et tout le temps.

Ecclesia Cantic poursuit donc avec le présent concours le double objectif de se doter d'une messe symbolique du rassemblement, tout en renforçant l'offre d'ordinaires par la composition d'une œuvre originale de haute qualité.

* Symposium de la CIMS à Lyon, 24-26 octobre 2019



2/ Objectifs généraux poursuivis ; esprit de la démarche de composition

La messe d'*Ecclesia Cantic* servira lors des rassemblements (tous les ans et demi) mais pourra aussi être utilisée en paroisse ou dans d'autres événements d'Église, en vue du service de la liturgie mais aussi pour faire connaître le répertoire labellisé *Ecclesia Cantic*.

De ce fait, cette composition se doit de respecter la **qualité musicale polyphonique**, signature d' *Ecclesia Cantic*, tout en conservant une **réelle accessibilité**, dans l'absolu respect des formes imposées par la PGMR.

Il s'agira d'une œuvre composée pour l'occasion (**œuvre originale**).

Il sera **proposé** au compositeur lauréat de rester **anonyme**, dans l'esprit d' *Ecclesia Cantic* qui évite de mettre en avant les personnes en insistant plutôt sur leurs œuvres. Le compositeur lauréat qui aurait accepté cette clause pourra y renoncer à tout moment.

En tout état de cause, les droits moraux demeurent la propriété inaliénable du compositeur lauréat en accord avec les dispositions légales du code la propriété intellectuelle.

Afin que l'œuvre bénéficie d'**une diffusion la plus large possible**, une **licence d'exploitation** entre le compositeur lauréat et *Ecclesia Cantic* sera mise en œuvre.

3/ Forme requise :

La messe *Ecclesia Cantic* se cantonnera à **trois rubriques** : *Kyrie*, *Sanctus*, *Agnus Dei*, c'est à dire l'ordinaire simplifié. Il sera demandé au lauréat de composer ultérieurement un *Gloria* respectant la forme hymnique (linéaire et sans refrain), un *Alleluia* et un chant d'*Anamnèse*.

La langue utilisée sera le **latin**, afin de lui renforcer son aspect universel romain et permettre une éventuelle utilisation internationale.

La polyphonie sera traditionnellement à **quatre voix mixtes a cappella** : Soprane, Alto, Ténor et Basse, de façon à pouvoir être utilisée dans la majorité des situations, y compris sans orgue.

On veillera tout particulièrement à ce que la voix de soprane soit **chantable par l'assemblée**.

L'ensemble des mélodies utilisées seront **aisément mémorisables**, de façon à ce qu'un effort limité soit à fournir pour les intégrer rapidement.

Il est conseillé d'user d'un motif mélodique différent pour chaque rubrique. Cependant, tout en respectant **une unité de style propice** à un ordinaire liturgique (sobriété, intériorité, solennité), on s'efforcera de mettre en lumière **la spécificité de caractère de chaque rubrique** :

- contrition et confiance pour le *Kyrie* ;
- exultation et gratitude pour le *Sanctus* ;
- recueillement et adoration pour l'*Agnus*.

Les tonalités et modalités (majeur/mineur, mais pourquoi pas d'autres modes également) pourront donc varier d'une rubrique à l'autre, tout en conservant un **lien entre elles** (tons voisins ou relatifs).

Enfin, la forme **antiphonaire** sera privilégiée chaque fois qu'elle est possible, ainsi que détaillé ci-dessous.

On conservera une certaine sobriété rythmique afin d'assurer la fluidité et l'intelligibilité du texte.

4/ Exigences particulières à chaque rubrique :

Kyrie :

Le motif mélodique de chaque invocation sera exposé par un soliste ou par le soprane seul, puis repris et harmonisé par le chœur accompagnant ainsi l'assemblée, le tout de façon homorythmique.

Le motif du second *Kyrie* pourra reprendre celui du premier, tout en le développant davantage, comme il d'usage dans certains ordinaires grégoriens.

Sanctus :

On usera pour cette rubrique de l'alternance entre schola ou chœur et assemblée, cette dernière ne chantant que la reprise du *Sanctus* et celles du *Hosanna*.

Une utilisation du contrepoint (départs décalés, effets d'accumulation dans la louange) serait appréciée dans les parties chantées par le chœur seul, même si elle n'est pas obligatoire.

Une forme « simple » à usage habituel des paroisses sera également proposée.



Agnus Dei :

On usera des mêmes principes que pour le *Kyrie* sans toutefois s'interdire de modifier l'un ou l'autre des paramètres.

L'expressivité mélodique et harmonique sera particulièrement soignée, afin de manifester la proximité du sacrement d'eucharistie.

Un chanteur soliste se verra confier le début de chaque verset, à cappella ou harmonisé bouche fermée par la schola. L'assemblée reprendra sur la voix de soprane pour "miserere nobis" et "dona nobis pacem" en fin de verset, harmonisée par la schola.

5/ Règlement du concours :

1. Le concours est ouvert sans distinction géographique ni limite d'âge. Son inscription est gratuite.
2. Les œuvres doivent être originales, inédites, et n'avoir jamais été chantées. Les arrangements d'œuvres existantes sont interdits. Tant qu'elles sont en lice, les œuvres présentées ne doivent pas être déjà éditées ou en cours d'édition.
3. Les compositeurs enverront leur partition en trois exemplaires, manuscrite ou réalisée au moyen d'un logiciel d'édition musicale. Il est possible de joindre un support audio, type fichier mp3 sur CD ou sur clé USB.
4. Afin de préserver l'anonymat de présentation, **aucun nom ou signe distinctif ne devra paraître sur les partitions et éléments envoyés**. Un code confidentiel sera affecté à chaque partition par le secrétaire du concours, qui s'engage à ne pas communiquer avec les membres du jury. Les candidats inscriront leurs nom et coordonnées sur le bulletin d'inscription, uniquement joint à l'envoi.
5. Le compositeur et/ou l'auteur peuvent, s'ils le souhaitent, joindre un texte - anonyme - de présentation de leur travail.
6. L'ensemble devra être parvenu **avant le 30 mai 2020** à l'adresse suivante :

Ecclesia Cantic
33 avenue de Beauregard
38700 Corenc



ou à :

messe@ecclesia-cantic.fr

7. Le concours se déroule en un tour : le jury se réunit à huit clos afin de sélectionner sur lecture une œuvre.
8. Une récompense de **1 500 €** sera attribuée à l'unique lauréat du concours. Ce dernier sera alors contacté pour composer le reste de la messe **hors concours** selon un cahier des charges complémentaire du présent document. En contrepartie de ce prix, le lauréat s'engage à octroyer à *Ecclesia Cantic* une **licence d'exploitation** portant sur la partition primée pour une durée de 15 ans. Les autres termes de la licence seront discutés d'un commun accord entre *Ecclesia Cantic* et le lauréat de façon à permettre la plus large diffusion de l'œuvre.
9. Le jury sera composé de personnalités reconnues en composition et musique liturgique, sous la présidence d'Olivier Bardot, professeur au Conservatoire supérieur de Paris. La décision du jury sera sans appel.
10. L'œuvre primée devra porter la mention « Prix 2020 » avec le logo d' *Ecclesia Cantic* en cas de diffusion et d'édition ultérieures, quel que soit l'éditeur.
11. L'œuvre primée sera créée à Lyon lors du rassemblement des 14 et 15 novembre 2020.
12. La participation à ce concours implique, de la part des candidats, la pleine et entière acceptation du présent règlement. Toute non-observation de l'un des articles entraînera de plein droit et sans recours élimination du candidat.



Bulletin d'inscription

NOM :

PRÉNOM :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Adresse postale :

.....

.....

